

Federec confère aux « gobelets » leur certificat de recyclabilité

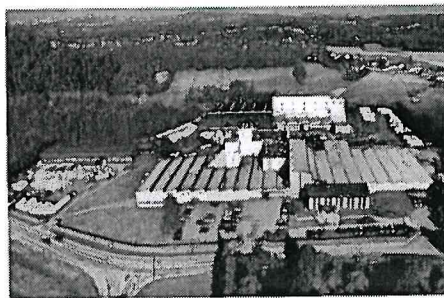
Les gobelets en carton sont recyclables : Federec s'est même fendue d'un communiqué de presse pour l'affirmer et le démontrer. Tout cela en réponse à des allégations proférées sur la question dans une de ces émissions de télévision où l'on vous dit « tout » et parfois même « n'importe quoi ». Les gobelets en carton figurent dans la norme européenne EN643 qui liste les diverses matières issues du recyclage qui peuvent être consommées par l'industrie papetière. La majorité des gobelets sont aujourd'hui constitué de carton blanc (une matière de première qualité) et d'une ou deux fines couches de polyéthylène qui sont éliminées sans la moindre difficulté au pulpage, première étape du traitement en usine

papetière des fibres issues du recyclage. Bien évidemment, pour pouvoir être utilisés comme matières premières, les usines de fabrication de ouate de cellulose en sont friandes, les gobelets doivent être l'objet de « quelques soins » particuliers. Ils doivent, à la source, être l'objet d'un tri. On rappelle dans le communiqué de Federec que depuis mars 2016 et la promulgation du décret « 5 flux », tous les producteurs et détenteurs de déchets produisant plus de 1 100 litres de déchets par semaine d'effectuer un tri à la source.

Les restaurants et notamment ceux de la « restauration » rapide qui sont les principales sources de gobelets en carton ne devraient pas échapper à la règle.

Plastiques : Barbier mise encore et toujours sur le recyclé

Le N° 5 européen est en mesure d'optimiser le processus du recyclage. Leader français dans la fabrication de films polyéthylène, l'entreprise familiale, qui recycle à la fois les déchets industriels et ménagers post consommation, ainsi que les déchets plastiques agricoles, poursuit le développement de ses deux sites de recyclage ; la production de matières premières broyées et régénérées est en constante progression, avec + 20 % ces douze derniers mois. Aujourd'hui sur les 140 000 tonnes annuelles de polyéthylène produites par le groupe, 20 000 tonnes sont des produits recyclés : l'objectif est de passer à 26 000 tonnes à horizon 2019.



Son président, Serge Vassal, co-anime plusieurs groupes dans lesquels des industriels, des consommateurs et des professionnels du tri travaillent ensemble, dans le seul but de recycler 100 % du plastique d'ici 2025.

De nouvelles déchèteries en Guadeloupe

Avec pour objectifs de booster la collecte des déchets et de faciliter la gestion des encombrants en les valorisant, tout en permettant d'éviter les dépôts sauvages, la Région Guadeloupe annonce l'implantation de 8 nouvelles déchèteries, en maîtrise d'ouvrage régionale.

Toutes situées en Basse-Terre, elles seront construites en 2019 et 2020. Permettant de collecter tout un éventail de déchets (DEEE, ameublement, batteries, textiles, gravats, déchets verts...), elles seront dotées d'une donnerie qui favorisera la réutilisation d'objets pouvant encore servir, évitant ainsi le gaspillage.

Construction : le marché se dégrade

Le marché de la construction n'est plus au mieux de sa forme. Au troisième trimestre, le nombre de permis de construire s'est nettement replié tout comme les mises en chantier. Selon le Ministère de la Cohésion des Territoires, de juillet à septembre, 122 100 permis de construire ont été accordés soit 10.7 % de moins qu'au cours de la même période de 2017. Le nombre de mises en chantier, à 85 100 a diminué de 7.9 %. Cette dégradation du marché de la construction s'expliquerait, pour l'essentiel par des raisons politiques et fiscales.

Obsolescence programmée : des sanctions en Italie

Dans le cadre d'une enquête ouverte en janvier dernier, l'Autorité de la Concurrence italienne a infligé une amende de 10 M€ à Apple et de 5 M€ à Samsung pour obsolescence programmée. Les fabricants ont été punis pour avoir poussé les utilisateurs à mettre à jour le système d'exploitation de leurs téléphones, entraînant des dysfonctionnements pour les anciens modèles et favorisant de ce fait le renouvellement anticipé des appareils. "Ces sanctions [...] doivent servir d'exemple à d'autres pays pour se saisir de cet enjeu et mettre fin à ces pratiques déplorables", souligne l'association HOP (Halte à l'Obsolescence Programmée).